

Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier

2025

MUNICIPALITÉ DE SAINT- BERNARD-DE- MICHAUDVILLE

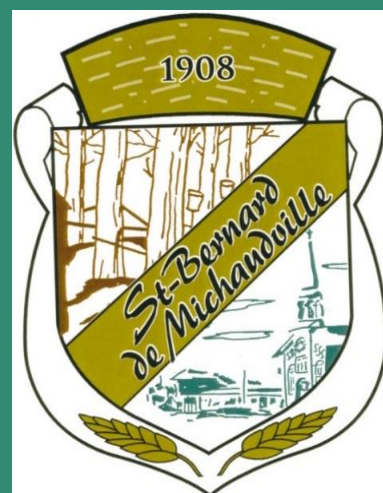
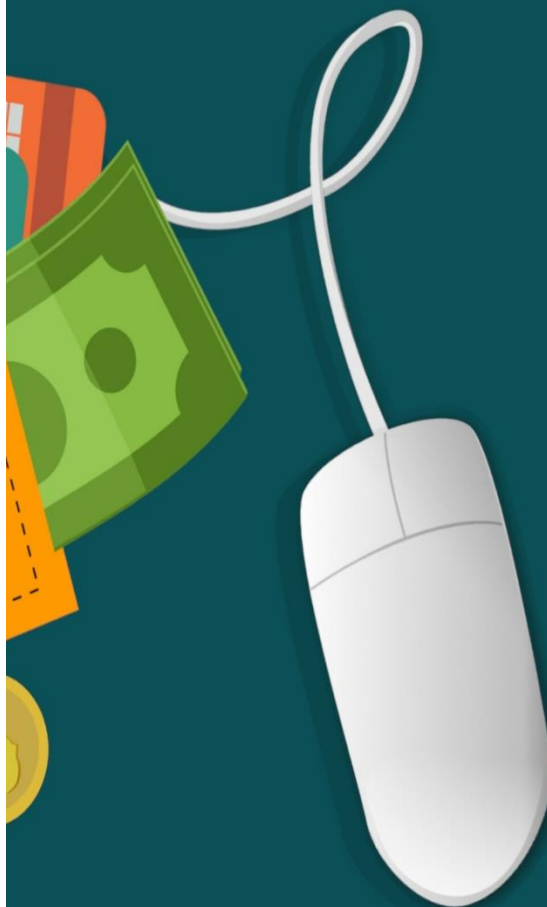


Table des matières

Préambule	3
Le rapport de l'auditeur	4
Opinion de l'auditeur indépendant :.....	4
Le rapport financier 2025	4
Rémunération des élus.....	5
Affectation des excédents	6
Passifs	7
Les principaux projets réalisés en 2025.....	7
Conclusion	7

Préambule

Annuellement, suivant le dépôt du rapport financier, le maire se doit de rapporter aux citoyens les faits saillants du rapport financier effectué par le vérificateur externe.

Selon l'article 176.2.2. du Code municipal : « Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue au plus tard en septembre, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe. »

Les états financiers ayant été préparés et audités par la firme Hébert Marsolais ont été déposés devant le conseil lors de la séance du 1^{er} juin 2026.

Cet audit comprend principalement:

- L'état de la situation financière au 31 décembre 2025
- L'état des résultats
- L'état de la variation de la dette nette
- Et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date.

Pour consulter ces documents, veuillez-vous adresser au bureau municipal

Guy Robert, Maire
6 juillet 2026

Le rapport de l'auditeur

Opinion de l'auditeur indépendant :

Extrait du rapport financier consolidé 2025 :

« Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville (l'« entité »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2024 et les états consolidés des résultats, de la variation des actifs financiers nets et flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville au 31 décembre 2025 ainsi que les résultats de ses activités, de la variation de de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. »

Le rapport financier 2025

Les revenus de la Municipalité (fonctionnement et investissement confondus) s'élèvent à 2 134 677 \$. Les charges ainsi que les éléments de conciliation à des fins fiscales ont totalisé 2 066 970 \$ permettant à la Municipalité d'accumuler un excédent de 1 927 \$.

REVENUS :

Fonctionnement		Investissement	
Taxes	1 498 247 \$	Taxes	74 718 \$
Compensations tenant lieu de taxes	6 733 \$	Quotes-Parts	– \$
Quotes-parts	– \$	Transferts	282 532 \$
Transferts	233 181 \$	Autres	– \$ \$
Services rendus	10 305 \$		
Imposition de droits, amendes et pénalités, revenus de placement de portefeuille	29 746 \$		
Autres	10 181 \$		

*Les montants sont exprimés en dollars canadiens et sont arrondis au dollar le plus près

CHARGES :

Description	Sans ventilation de l'amortissement
Administration générale	(430 819 \$)
Sécurité publique	(271 784 \$)
Transport	(431 578 \$)
Hygiène du milieu	(405 694 \$)
Aménagement, urbanisme et développement	(30 239 \$)
Loisirs et culture	(165 761 \$)
Frais de financement	(27 610 \$)
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels achetés	(303 485 \$)

*Les montants sont exprimés en dollars canadiens et sont arrondis au dollar le plus près

ÉLÉMENTS DE CONCILIATION À DES FINS FISCALES

Description	Réalisations
Excédent (déficit) lié aux activités	78 673 \$
Moins : revenus d'investissement	(357 250 \$)
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels achetés	310 095 \$
Remboursement de la dette à long terme	(63 145 \$)
Affectations aux activités d'investissement	(26 705 \$)
Affectation de l'excédent (déficit) accumulé non affecté	35 255 \$
Affectation de l'excédent (déficit) accumulé affecté	28 600 \$
Affectation de réserves financières et fonds réservés	(3 596 \$)
Autres éléments de conciliation	– \$

*Les montants sont exprimés en dollars canadiens et sont arrondis au dollar le plus près

En comparant le budget 2025 aux réalisations de l'exercice, il est possible de constater certaines variations entre les prévisions et les résultats réels. Du côté des revenus de fonctionnement, la Municipalité a enregistré des revenus légèrement supérieurs aux prévisions (1 788 393 \$ comparativement à un budget de 1 712 841 \$), notamment en raison de transferts et de certaines sources de revenus variables. À l'inverse, les revenus d'investissement se situent sous les prévisions budgétaires, s'établissant à 357 250 \$ plutôt que les 421 836 \$ anticipés, ce qui s'explique notamment par le report de certains financements liés à des projets en cours ainsi qu'à une baisse de la subvention annuelle pour l'entretien des routes locales.

Du côté des charges, les dépenses ont dépassé les prévisions initiales, atteignant 2 066 970 \$ comparativement à un budget de 1 661 017 \$. Cette variation reflète principalement des ajustements liés aux coûts réels des opérations, notamment en matière de transport, d'hygiène du milieu et d'entretien des infrastructures municipales.

Malgré ces écarts, la Municipalité termine l'exercice avec un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 1 927 \$, rendu possible grâce aux éléments de conciliation et à certaines affectations du surplus accumulé. Ces ajustements ont permis d'absorber le déficit de fonctionnement initial avant conciliation et de maintenir un équilibre financier global.

Sur le plan de la situation financière, la Municipalité maintient une position globale saine. Selon les données du profil financier du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, l'excédent de fonctionnement accumulé s'élevait à 515 302 \$ en 2024. Les données consolidées pour l'exercice 2025 montre une légère baisse de l'excédent à 468 928 \$. Cela représente tout de même un niveau appréciable et offre une marge de manœuvre pour faire face aux imprévus et soutenir les projets municipaux.

En comparant les réalisations de 2025 à celles de 2024, on observe une croissance des revenus totaux ainsi qu'une augmentation des charges, reflétant le contexte économique et la réalisation de projets municipaux. Malgré cette hausse des dépenses, la Municipalité a maintenu un résultat financier équilibré, comparable à celui de l'année précédente. Cette stabilité démontre la capacité de l'administration municipale à s'adapter aux variations économiques tout en poursuivant ses objectifs de développement et de maintien des services à la population.

Rémunération des élus

La Loi sur le traitement des élus municipaux prévoit que le rapport financier de la Municipalité doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supra municipal.

La rémunération des membres du conseil municipal de Saint-Bernard-de-Michaudville pour l'année 2025 est fixée par le Règlement numéro 2019-08 que vous pouvez consulter sur le site internet de la Municipalité : <https://saintbernarddemichaudville.qc.ca/file-18132>.

Voici un résumé de la rémunération des élus pour 2025 (montant arrondi au dollar le plus près) :

Élu(e)	Fonction	Reçu de la Municipalité		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux (MRC, RARC ou RIAM)	
		Rémunération (excluant les charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant les charges sociales)	Allocation de dépenses
Guy Robert	Maire Délégué MRC Président RARC	8 372 \$	4 186 \$	9 007 \$	4 156 \$
Hugo Laporte	Conseiller Délégué RARC	2 791 \$	1 395 \$	556 \$	228 \$
Vanessa Lemoine	Conseillère	2 791 \$	1 395 \$		
Jean-Paul Chandonnet	Conseiller	2 791 \$	1 395 \$		
Isabelle Hébert	Conseillère	2 791 \$	1 395 \$		
Christine Langelier	Conseillère	2 791 \$	1 395 \$		
Léonard Gaudette	Conseiller Délégué RIAM Substitut MRC	2 791 \$	1 395 \$	1 009 \$	504 \$

Affectation des excédents

Surplus accumulé non-affecté

Une somme de 35 254,94 \$ du surplus accumulé non-affecté a été affectée aux dépenses suivantes :

- Renouvellement de l'abonnement à la plateforme de gestion des actifs (Maxxum) 1 354,34 \$
- Achat d'un filet vertical pour réparer un module du parc-école (Jambette) 1 165,10 \$
- Réparation de la tractopelle (Cusson Hydrolique) 3 000,00 \$
- Préparation d'un plan pour un futur secteur résidentiel (L'Arpent) 21 885,50 \$
- Travaux au Pavillon des Loisirs pour y installer la Friperie 5 000,00 \$
- Prime d'assurance pour l'ajout du Centre communautaire (ancienne église) 1 350,00 \$
- Audit du programme TECQ 2019-2024 1 500,00 \$

Au total, les affectations de l'excédent accumulé présentées aux états financiers s'élèvent à 60 259 \$, ce montant incluant également divers ajustements comptables et mouvements internes liés à la conciliation des résultats.

Détail de l'excédent de fonctionnement affecté, des réserves financières et des fonds réservés consolidés

- Remboursement de l'emprunt 2 :	1 433 \$
- Budget subséquent :	39 800 \$
- Organismes contrôlés et partenariats :	27 706 \$

Passifs

Le passif contient :

- La dette à long terme qui a diminué de 118 900 \$ du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, passant de 809 500 \$ à 690 600 \$;
- Les créiteurs et charges à payer au montant consolidé de 113 476 \$.
- Et les revenus reportés 218 978 \$.

Les principaux projets réalisés en 2025

- Travaux sur cinq ponceaux dans le rang Fleury ;
- Travaux de prolongement du réseau d'égout sur la rue Xavier-Desrosiers ;
- Travaux d'aménagement du Sentier des Bermigeois ;
- Rapiéçage d'asphalte (plus de 400 tonnes) ;
- Lignage des rues ;
- Remise à niveau des panneaux de signalisation routière de l'ensemble du territoire ;
- Acquisition de l'église et règlement de citation
- Mise en place de Biblio-jeux à la Bibliothèque
- Planification du développement résidentiel
- Élections municipales
- Signature d'une nouvelle entente de service de protection contre les incendies
- Audit sur l'usine de traitement des eaux usées ;
- Début du programme d'inspection des installations septiques
- Inspection des piscines résidentielles ;
- Adoption du programme de remboursement des produits écologiques.

Conclusion

L'analyse des états financiers 2025 démontre que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville continue d'assurer une gestion financière rigoureuse, malgré un contexte marqué par des pressions à la hausse sur les dépenses et la réalisation de plusieurs projets. Grâce à une planification prudente et à l'utilisation ciblée de son

surplus accumulé, la Municipalité est parvenue à maintenir l'équilibre budgétaire et à préserver sa stabilité financière.

Au cours de la prochaine année, la Municipalité poursuivra ses efforts afin d'assurer une saine gestion des ressources, en demeurant attentive à l'évolution du contexte économique et aux besoins de la communauté. L'objectif demeure de maintenir un niveau de services adéquat tout en minimisant l'impact financier sur les citoyens.

Nous tenons à souligner l'engagement soutenu des membres du conseil, des employés municipaux ainsi que des bénévoles, qui contribuent chaque jour au dynamisme et au développement de notre milieu.

Enfin, nous remercions sincèrement les citoyennes et citoyens pour leur confiance. C'est collectivement que nous continuons de bâtir une municipalité forte, responsable et tournée vers l'avenir.

MERCI !

Guy Robert
Maire